

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 49 (2001)

Artikel: Louis Faizan, horloger et révolutionnaire, 1725-1781
Autor: Aken, Luc van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour le conservateur du Musée de l'horlogerie, Fabienne Xavière Sturm, Louis Faizan était un personnage intrigant et méconnu. Elle m'a prié de mener une enquête à son sujet, dont cet article est le résultat. Danielle Buyssens, conservateur à la Bibliothèque publique et universitaire, également intéressée par cet horloger, m'a fourni maints et riches informations et conseils, lesquels m'ont grandement facilité la tâche lors de mes recherches et lors de la rédaction du texte. Je remercie la première de sa confiance et la seconde de sa générosité et de sa disponibilité.

1. Genève 1751-1780, p. 578

2. JAQUET 1952, pp. 172-173

3. Acquis moyennant finance, ce statut ne permet pas l'exercice des droits politiques et restreint également l'activité économique (cf. BINZ 1981, pp. 38-39 et HIRSCH/LESCAZE/PETITPIERRE 1985, pp. 67-68).

4. Ce qui sous-entend que depuis l'installation des Faizan à Genève deux siècles plus tôt, l'un des ancêtres de Louis Faizan a acheté la «bourgeoisie» de la ville, qui permet de prendre part à la vie politique de la cité et d'exercer les professions interdites aux habitants.

5. CHOISY 1905 ; GIBERTINI 1964, p. 229 ; PATRIZZI 1998, p. 184

6. AEG, *Minutes de notaires*, VI, 143, 10^e vol., Jean Vignier, mariage, 11 septembre 1743, p. 182

La présente recherche a pour cadre historique la Genève du XVIII^e siècle, pendant lequel émerge, se développe et surtout se popularise une vision du monde tournée vers l'Homme et les Sciences. Les idées du Siècle des Lumières se propagent en Europe et la cité de Calvin peut même prétendre être une actrice importante de cette révolution des mentalités, servant notamment de laboratoire politique et social pour les puissances voisines. En effet, les luttes de classes qui tourmentent la vie du XVIII^e siècle genevois sont un condensé de celles secouant les autres nations européennes. Le très haut taux d'alphabéatisation de la population et un niveau de vie plus élevé ont très probablement favorisé les exigences politiques de certaines catégories sociales qui réclament alors une nouvelle répartition du pouvoir. L'article sur Genève de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert remarque qu' «on prête ces livres [de la bibliothèque de l'Académie] à tous les citoyens, ainsi chacun lit et s'éclaire : aussi le peuple de Genève est-il beaucoup plus instruit que partout ailleurs¹ ». Louis Faizan est un bon exemple d'acteur de ces événements et aurait pu être cité en exemple par l'auteur de cette notice. Né en 1725 et mort en 1781, cet horloger a joué dans la vie politique et intellectuelle de Genève un rôle à plus d'un titre remarquable. Avide de connaissances nouvelles et soucieux de la destinée de la ville, l'horloger de Saint-Gervais s'impose comme l'une des figures marquantes du XVIII^e siècle genevois.

Louis Faizan, de 1725 à 1768

Jusque vers l'âge de quarante ans, la vie de Louis Faizan n'est que peu documentée. Il n'apparaît que sporadiquement dans les registres officiels et encore moins dans les autres fonds d'archives. Les lacunes de ces années-là requièrent donc une certaine prudence. Les informations récoltées ne peuvent être proposées aux lecteurs qu'au titre de «pistes» probables.

Les Faizan sont installés en ville depuis quatre générations². Guillaume Faizan, le premier de la lignée genevoise, s'est établi à Genève vers la fin du XVI^e siècle où il exerce la profession de tonnelier et obtient le statut d'«habitant»³. Un siècle plus tard à peine, la postérité de Guillaume s'est manifestement bien intégrée dans la société ; son descendant direct, Louis Faizan, fils de Louis, est «citoyen»⁴ de Genève et maître horloger. Il est probablement entré en apprentissage en 1741, à l'âge de seize ans, chez Etienne Conte⁵ et s'est marié en 1743⁶. Son parcours professionnel quasiment inconnu présente cependant une particularité intéressante de sa personnalité. En effet, les sources révèlent qu'il est également reçu maître orfèvre en 1762, après avoir créé et présenté aux jurés de la corporation un étui en argent. Lors de la remise de son titre, il promet par ailleurs de renoncer à exercer son ancienne profession d'horloger comme l'obligent les *Règlements de la corporation horlogère*. Cette promesse n'est cependant pas respectée ; les documents portant sur les dernières années de sa vie en font foi. Après 1762, il continue donc le métier d'horloger et endosse même la charge de maître juré de la jurande des horlogers pour quelque temps.

7. AEG, *Minutes de notaires*, VI, 208, 1^{er} vol., Pierre Vignier, transaction, 28 novembre 1761, p. 67

8. AEG, *Minutes de notaires*, VI, 208, 1^{er} vol., Pierre Vignier, ratification, 6 décembre 1761, p. 86

9. Louis Faizan épouse en premières noces Madelaine Lejeune et en secondes Louise Debons. Enfants du premier lit : Jean, Zacharie, Hugues, Abraham, et Gabrielle ; du second : Marie (future femme de Jean-François Mussard), Jacques Louis, Jean Louis et Louis.

10. AEG, *Minutes de notaires*, III, 15, 6^e vol., Pierre Deharsu, transaction portant sur la liquidation du domaine de Confignon entre Louis Faizan et son fils Abraham, 11 août 1746, pp. 116-119

11. AEG, *Minutes de notaires*, V, 148, 3^e vol., E. Masseron, amodiation, 2 avril 1753, p. 137

12. AEG, *Minutes de notaires*, 2^e série, 3, 1^{er} août 1763, f° 103 et 120, pp. 468-469

13. BRAUN 1988, p. 330

Les registres des notaires nous apprennent aussi qu'un dénommé Louis Faizan, « [...] fils de feu Sr. Louis Faizan [...] »⁷ a recours en 1761 à un notaire public pour officiellement confirmer la possession du domaine du Levaux à Onex, qui était abusivement occupé par des hôtes indésirables prétendant, de plus, en être les propriétaires. Dans ce litige l'opposant à Pierre et Jean-François Charbonnier, Louis est reconnu dans ses droits par les fauteurs mêmes, ce qui leur évite que l'affaire soit portée devant la justice⁸. Enfin les sources révèlent qu'en 1767, à quarante-deux ans, il épouse Marie Françoise Bizot, originaire de Châtillon-sur-Loire en France, et avec laquelle il n'aura pas d'enfant.

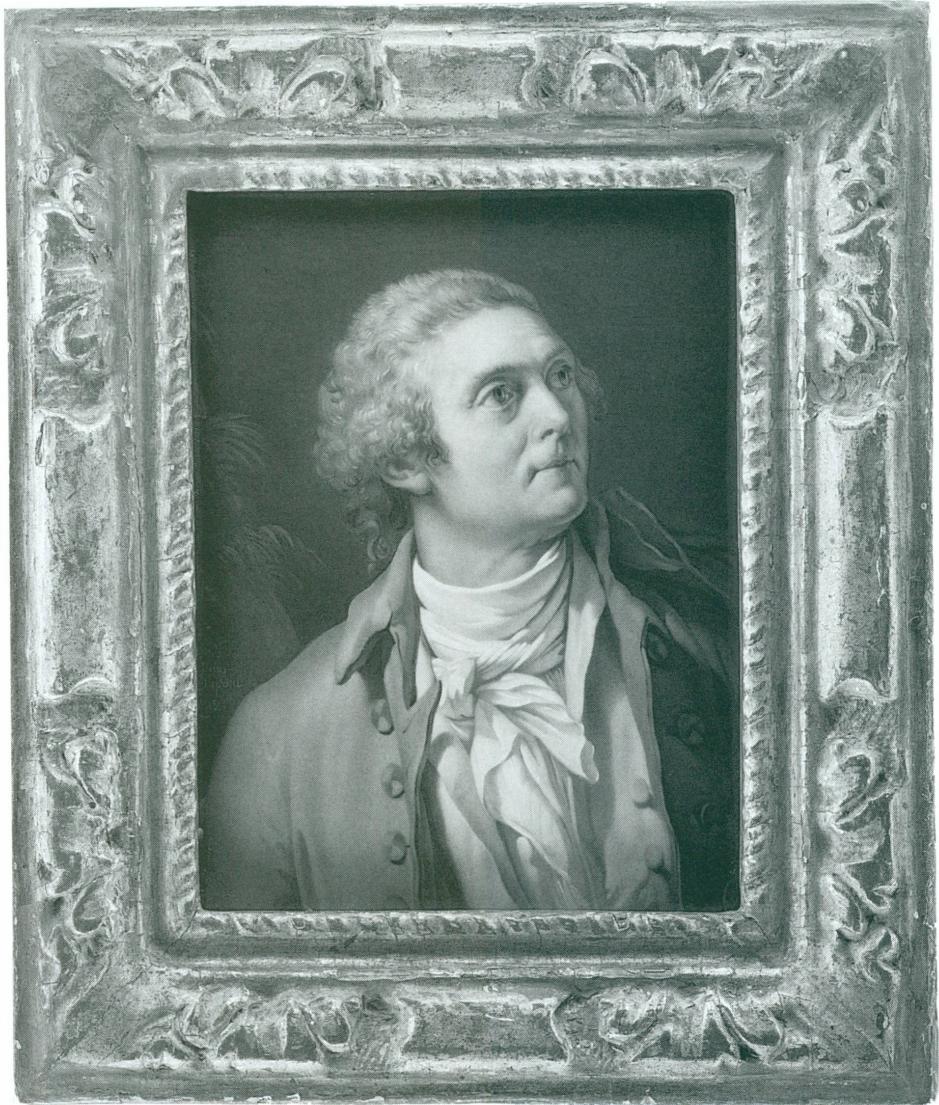
Vraisemblablement, Louis Faizan est le cadet des enfants du second mariage de son père⁹. Ils habitent très probablement le quartier de Saint-Gervais, centre de la Fabrique genevoise, mais cela n'est pas certain. Le père de Louis possède un domaine à Confignon¹⁰, en terre savoyarde. En 1746, il le vend et lègue les parts respectives du produit de la vente à ses enfants dont Louis, le benjamin de la famille. Abraham, un des demi-frères de Louis, apparaît également dans certains actes notariés de l'époque. Citoyen genevois et homme d'affaires de profession, il réside à Turin dans les années 1750. Cependant cet éloignement ne l'empêche pas de louer en 1753 un pré dans la campagne genevoise à Noble Guillaume de Confignon¹¹ et de vendre, dans les années soixante, un domaine situé également sur les terres de Guillaume de Confignon au peintre genevois Jean-Étienne Liotard, pour la somme de 18'000 livres et 60 louis d'or¹². Cette vente a été approuvée par ses frères, dont naturellement Louis.

Au travers de ces maigres informations, ainsi qu'au sujet de sa famille, il serait hasardeux de dresser un portrait précis de Louis Faizan. Mais si l'on considère les différents achats et ventes de propriétés et le métier d'horloger exercé par les Faizan père et fils, on peut néanmoins supposer qu'ils font partie de la catégorie des riches artisans de la Fabrique. Il n'y a malheureusement pas de trace d'une maison d'horlogerie, ni d'une production de montres à leurs noms dans les registres officiels.

Louis Faizan se révèle · 1769-1774

Dès 1769, les informations à propos de Louis Faizan se font heureusement beaucoup plus nombreuses. On peut ainsi mesurer à sa juste valeur le parcours remarquable de cet homme qui prend activement part à la vie intellectuelle, politique et sociale de la cité en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, période riche en troubles sociaux et pendant laquelle les tenants du pouvoir en Europe et à Genève sont bousculés par de nouveaux prétendants.

Le monde intellectuel européen est également agité par un mouvement d'importance. En effet, les villes du continent voient fleurir des sociétés savantes, économiques, littéraires, philosophiques ou encore politiques. Dans la majeure partie des cas, le but de ces associations est d'améliorer le bien-être de l'Homme soit avec l'aide de la Science et du Savoir, soit par de nouvelles théories politiques. Cette recherche du « mieux » nécessite souvent des réformes politiques et économiques que l'aristocratie et les autorités religieuses européennes ne souhaitent pas adopter car celles-ci risquent de remettre en cause le système et les institutions qu'elles ont elles-mêmes mis en place. Il convient cependant de souligner que la majorité des membres de ce type de sociétés font partie paradoxalement de ces classes dominantes. La devise de cette époque pourrait donc être « réforme sans changement, changement sans réforme¹³ ».

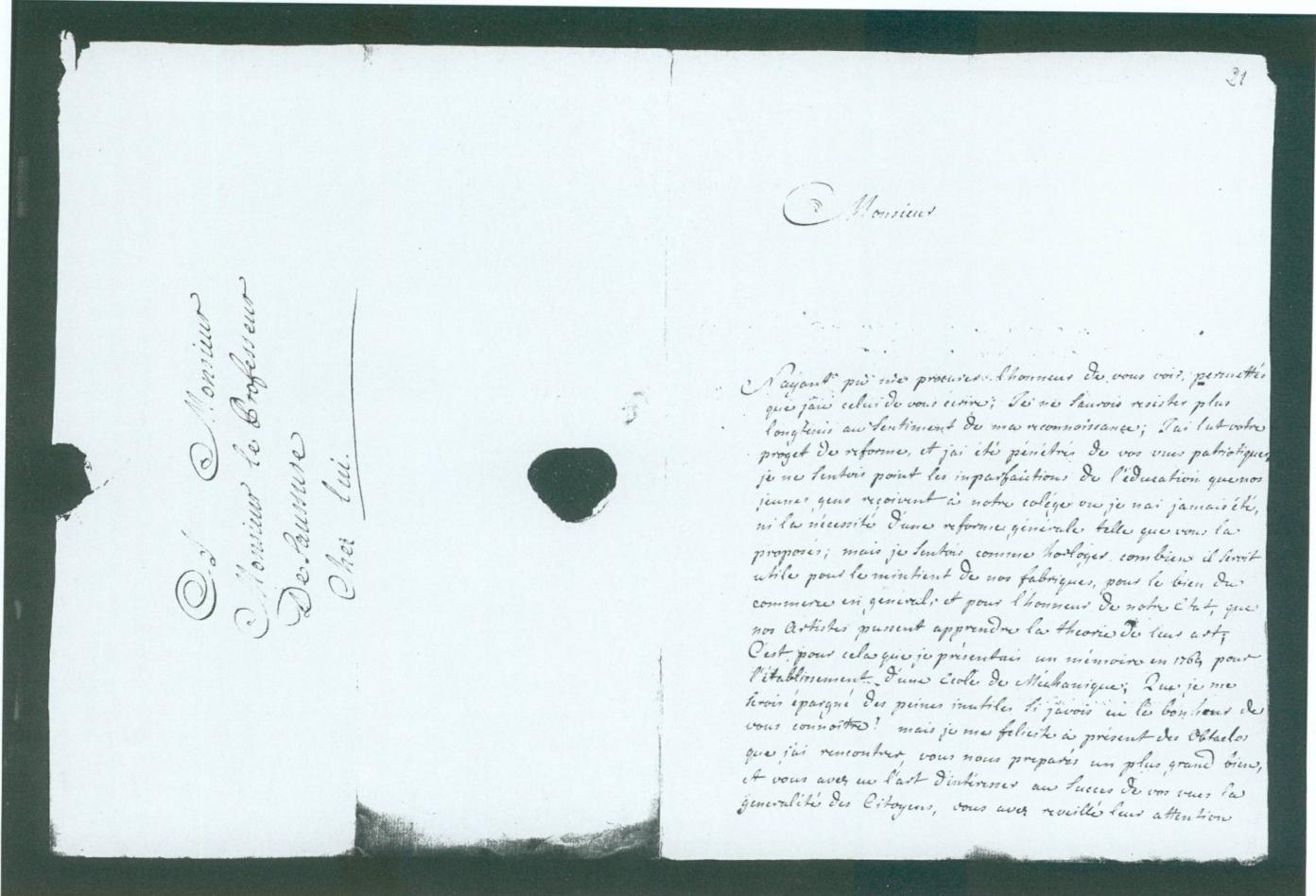


14. Le trèfle servait de fourrage au bétail.

15. L'Académie zurichoise

1. Jean-François Dupont (1785-?),
d'après Jean-Pierre Saint-Ours (1752-
1809) | *Portrait d'Horace-Bénédict de
Saussure*, 1822 | émail peint sur cuivre
10 × 7,7 cm (cadre 15,30 × 13 cm)
MHE (inv. E 224)

En Suisse et à Genève les sociétés se développent rapidement ; mentionnons particulièrement la Société de physique de Zurich fondée en 1757 et la Société économique de Berne fondée l'année suivante. L'intérêt de cette dernière se porte essentiellement sur l'amélioration du rendement de la production agricole en favorisant, par exemple, l'introduction de nouvelles cultures comme celle de la pomme de terre ou celle du trèfle¹⁴. Fortes des expériences et des réflexions menées en leur sein, elles publient quantité d'ouvrages à caractère scientifique et mettent sur pied un vaste réseau de communication les reliant. Dans ce foisonnement intellectuel européen, Zurich peut même prétendre être l'« Athènes de la Limmat » pendant les années cinquante et soixante. Les membres de certaines sociétés zurichoises cherchent à tirer les conséquences politiques des idées de réformes naissant dans l'esprit des sociétaires et tentent de remettre en question le pouvoir détenu par une oligarchie considérée comme dépassée. On peut notamment citer Johann Jakob Bodmer, fondateur de plusieurs sociétés et professeur d'histoire patriotique au Carolinum¹⁵. Son auditoire est composé de la « jeunesse dorée » de la cité ainsi que des fils de la nouvelle classe émergente, celle des riches bourgeois. Avec leur apparition, l'Académie se voit



16. Au sujet d'Horace-Bénédict de Saussure, voir, par ex., FRESHFIELD 1924

17. AEG, *Registre du Conseil* (RC) 270, année 1769, *Mémoire de Louis Faizan au Conseil*, 13 décembre 1769, pp. 699-700. Le mémoire est notamment lu par le Syndic Michel Lullin de Châteauvieux.

18. Ce qui n'interviendra qu'en 1823.

19. BPU, Salle des manuscrits, Ms. Saussure 107/3, *Lettre de Louis Faizan à H.-B. de Saussure*, lettre autographe, 1774, f° 21-22

2. Louis Faizan (1725-1781), *Lettre à Horace-Bénédict de Saussure*, 4 avril 1774 BPU, Ms. Saussure 107/3, f° 21-22

contrainte de se séculariser en enseignant de nouvelles matières plus en accord avec leurs attentes, tels le droit, la médecine, les mathématiques ou encore l'histoire.

À Genève aussi naissent des propositions de réforme de l'enseignement du Collège de la cité. Le fer de lance de cette initiative est Horace-Bénédict de Saussure (1740-1799) qui propose en 1774 dans un « Projet de réforme pour le Collège de Genève » de reléguer à l'arrière-plan l'éducation dite classique au profit des sciences et des langues modernes. Homme de science issu de la haute bourgeoisie, Horace-Bénédict de Saussure (fig. 1) s'illustre dans les domaines de la géologie et de la physique, enseigne la philosophie et les sciences naturelles à l'Académie de Genève et « milite » en faveur d'un rapprochement des différentes couches sociales, au moyen d'associations par lesquelles il pense élever le niveau général de la société¹⁶. Sa rencontre avec Louis Faizan semble inévitable, ce dernier étant également porteur d'idées novatrices destinées à améliorer la qualité de la vie de ses concitoyens. Ainsi, dans une même optique de modernisation de l'éducation, Louis Faizan rédige-t-il en 1769 un *Mémoire* adressé au gouvernement¹⁷ où il propose de fonder une école de mécanique¹⁸ afin de maintenir la compétitivité de la Fabrique genevoise par rapport à la concurrence étrangère. Cette affinité d'idées rapproche les deux hommes, bien qu'ils soient de condition sociale fort différente. Lorsque Horace-Bénédict de Saussure publie ses propositions de réforme du Collège, Louis Faizan décide de lui écrire une lettre de félicitations pour son initiative (fig. 2)¹⁹, retranscrite ci-après :

Sur ce qui peut faire le bonheur de la Patrie, et cela
n'appartenoit qu'au citoyen vertueux et éclairé. Monsieur
l'amour, l'estime, la reconnaissance des vos Concitoyens
couronne votre ouvrage, agrées mon tribut particulier
et les assurances de mon respect de ma vénération.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très humble et
Obéissant serviteur
Louis Faizan

Genève le 4^e Avril 1774 -

Ms. Saussure 307/3

«Monsieur,

»N'ayant pu me procurer l'honneur de vous voir, permissons que j'aie celui de vous écrire; Je ne saurois résister plus longtems au Sentiment de ma reconnaissance; J'ai lut votre proget de reforme, et j'ai été pénétré de vos vues patriotiques, je ne sentois point les imperfaictions de l'éducation que nos jeunes gens reçoivent à notre collège ou je n'ai jamais été, ni la nécessité d'une réforme générale telle que vous la proposés, mais je sentois comme horloger combien il seroit utile pour le mintient de nos fabriques, pour le bien du commerce en général, et pour l'honneur de notre Etat, que nos Artistes pussent apprendre la theorie de leur art; C'est pour cela que je présentais un mémoire en 1769 pour l'établissement d'une Ecole de Méchanique; Que je me serois épargné des peines inutiles si j'avois eu le bonheur de vous connoître! mais je me felicite à présent des obstacles que j'ai rencontré, vous nous préparés un plus grand bien, et vous avez eu l'art d'intéresser au Succes de vos vues la generalité des Citoyens, vous avez réveillé leur attention sur ce qui peut faire le bonheur de la Patrie, et cela n'appartenoit qu'au citoyen vertueux et éclairé. Monsieur, L amour, l'estime, la reconnaissance de vos Concitoyens couronne votre ouvrage, agrées mon tribut particulier et les assurances de mon respect de ma vénération.

»J ai l honneur d être, Monsieur, Votre très humble et Obéissant serviteur
»[signé:] Louis Faizan
»Genève, ce 4^e Avril 1774.»

20. SORDET s.d., p. 602 et JAQUET 1952, pp. 172-173

21. SORDET s.d., p. 602

22. Pour plus de détails, voir FATIO 1924

23. Pièces non finies de la montre produites par l'ébaucheur, soit par exemple, la platine, les ponts, la fusée ou le barillet

Cette lettre scelle le début d'une longue coopération entre les deux hommes. Il convient cependant de remarquer que certains historiens²⁰ situent leur premier contact en 1772, soit deux ans avant la rédaction de cette lettre. Cependant, à la lecture de ce document, tout laisse penser qu'ils ne se connaissent pas avant 1774. Quoi qu'il en soit, le maître horloger et l'aristocrate scientifique vont être – ensemble – les initiateurs de la Société des Arts de Genève.

La Société des Arts et Louis Faizan · 1774-1781

La Société des Arts est officiellement fondée en 1776, mais dès 1772 au moins²¹, Horace-Bénédict de Saussure accueille chez lui les premières personnes motivées par l'idée de constituer une société. L'une des tâches principales de celle-ci sera de soutenir les projets qui sont soit susceptibles d'apporter un progrès dans la compétitivité de la ville face à la concurrence étrangère, notamment dans le secteur de l'horlogerie, soit capables d'offrir de nouvelles techniques améliorant les conditions de travail des artisans, agriculteurs et autres. La Société des Arts est en tous points semblable à celles des autres pays européens qui poursuivent des buts identiques et elle sera vite confrontée, comme nous le verrons plus loin, aux mêmes dilemmes rencontrés par ces dernières lorsqu'il s'agit de promouvoir des inventions ou des techniques bousculant l'ordre établi.

En 1774, Louis Faizan rejoint le groupe réuni autour d'Horace-Bénédict de Saussure et assiste aux premières rencontres que ce dernier organise chez lui, en vue de constituer la Société des Arts²². La première assemblée, en 1776, est tenue à l'hôtel de ville. La Société est divisée en trois sections : le Comité général, le Comité de l'Industrie et le Comité des Arts. Dans ce dernier siège Louis Faizan qui assume également la charge de député au Comité général. La présidence du Comité des Arts revient naturellement à de Saussure, tandis que celle de la société échoit à Gabriel Cramer (1723-1793). Avec quelque trois cents membres, la société peut commencer son action d'utilité publique. Mais, à peine après un an de fonctionnement, elle se trouve confrontée à une très grave crise et Louis Faizan peut être considéré comme l'un des principaux acteurs de ce malheureux épisode. En effet, dès le mois de janvier 1777, Genève est secouée par une véritable «affaire» impliquant certains hauts magistrats de la cité ainsi que le doyen et les jurés de la corporation horlogère contre le Comité des Arts et M. Le Cerf, horloger mécanicien de métier.

L' « affaire Le Cerf »

C'est en 1775 que débute l'affaire, lorsque Georges Le Cerf conçoit et soumet un projet de construction – en ville – d'une manufacture en ouvrages bruts d'horlogerie. Son projet est extrêmement audacieux : il propose, d'une part, la création d'une fabrique de blances²³ qui emploierait plusieurs ouvriers simultanément, ce qui est formellement interdit par les *Règlements de la corporation horlogère*; d'autre part, il soumet à la jurande le rétablissement d'un secteur d'activité abandonné à Genève au fil des décennies, toujours en raison d'Ordonnances trop rigides. Les artisans de la cité ne sachant plus produire des ébauches, les horlogers se voient dès lors dans l'obligation de s'approvisionner en blances dans les pays frontaliers, notamment dans le Pays de Vaud, en Savoie et en France voisines. Face à cette dépendance économique fragilisant la Fabrique, le projet de Le Cerf peut paraître séduisant malgré tous les obstacles légaux. Aussi, au mois d'août 1775, Le Cerf se rend

24. En 1777

25. Seigneur commis pour la corporation des horlogers

26. Archives de la Société des Arts, *Registre du Comité des Arts*, 1776-1781, 6 janvier 1777, pp. 28-29

27. Alors que, de 1777 à 1780, le Comité tient normalement une assemblée mensuelle.

28. Archives de la Société des Arts, *Registre du Comité des Arts*, 1776-1781, 20 janvier 1777, pp. 29-30

29. Probablement les syndics Bonnet et Châteauvieux

dans la boutique d'horlogerie de Jean-Marc Vivien, futur doyen de la corporation horlogère²⁴, et lui donne le projet, le priant de bien vouloir le remettre à Louis Faizan afin que celui-ci l'étudie et le soumette à son tour à Horace-Bénédict de Saussure, le destinataire final. La Société des Arts est encore en gestation en cette année, mais elle est déjà de notoriété publique. Les versions divergent ensuite selon les sources : Louis Faizan soutient que Jean-Marc Vivien a pris connaissance du document et l'approuve, tandis que ce dernier affirme qu'il n'a fait que transmettre le document sans le lire. Quoi qu'il en soit, cette année-là, Louis Faizan rejette la requête de Le Cerf. Celui-ci présente alors son invention une année plus tard aux syndics Jean-Jacques Bonnet et Michel Lullin de Châteauvieux²⁵ qui l'accueillent avec éloge selon Louis Faizan. Toujours d'après lui, les magistrats demandent à la Société des Arts maintenant toute jeune, de valider scientifiquement la faisabilité de l'opération. Les archives de la Société des Arts contiennent effectivement les traces de cette affaire. C'est lors de l'assemblée du Comité des Arts du lundi 6 janvier 1777 qu'est mentionné le projet de Le Cerf. Il obtient immédiatement un très bon accueil malgré l'aura de mystère qui l'entoure, puisque le nom de l'auteur n'est pas révélé aux membres, ou du moins n'est pas retranscrit dans le Registre du Comité. C'est notamment en ces termes qu'il est appréhendé :

« M. le Président a invité le Comité à s'occuper d'un projet développé dans un mémoire qui lui a été remis par un particulier, et relatif à l'établissement d'une manufacture de mouvements bruts. Les avantages d'un pareil établissement ont frappé tous les membres du Comité : mais le plus grand nombre d'entre-eux le regardent comme difficile. L'importance de cet objet a engagé le Comité à en délibérer plus sûrement d'après la lecture du mémoire lui-même ce pourquoi il a été résolu qu'il s'assemblera lundi prochain 13 du cour[an]. »

Au cours de la même séance, le Comité estime également que les causes du transport hors de la cité des manufactures d'ébauches sont dues aux :

« [...] imperfections et [aux] vices des Règlements établis sur la maîtrise des horlogers, qui, loin de concourir au plus grand bien de la dite fabrique, l'empêche de prospérer en donnant des entraves à l'industrie ; ce à quoi le Comité trouve qu'il serait important d'apporter un prompt remède, en même temps qu'il reconnaît que la Société ne pourrait y contribuer qu'avec beaucoup de prudence et de ménagement. En attendant, M. Faizan a dit, que comme maître juré horloger, il était disposé à accorder toutes sortes de facilités pour parvenir à la maîtrise, aux simples horlogers dit faiseurs de mouvements ou cadracturiers, qui y aspireraient pour ne s'occuper que de ces parties de l'horlogerie²⁶. »

Le rôle de Louis Faizan est donc de convaincre la corporation horlogère et surtout Jean-Marc Vivien – entre-temps nommé doyen des maîtres jurés – de l'utilité du projet et, porté par l'enthousiasme général, de recruter les futurs ouvriers. Cependant, conscient des problèmes que peut poser un tel établissement, le Comité ne se réunit pas moins de trois fois durant le mois de janvier²⁷. À la séance du 20 janvier, il espère « qu'une telle entreprise [pourra] [...] avoir un heureux succès»²⁸ mais il craint aussi que le bas prix des ébauches étrangères ne soit un obstacle au développement de cette manufacture. On apprend à la séance du Comité du 3 février que l'auteur du projet – toujours anonyme dans le registre – est secondé par des notables²⁹ pouvant en assumer les frais et s'attirer les bonnes grâces du gouvernement. Malgré tout, il devient de plus en plus clair au fil des mois que le projet de manufacture va trop à l'encontre des Ordonnances horlogères et que la corporation ne souhaite pas l'approuver. Le Comité hésite alors à maintenir son soutien à Le Cerf et

30. Archives de la Société des Arts, *Registre du Comité des Arts*, 1776-1781, 9 mai 1777, p. 43

31. Archives de la Société des Arts, *Registre du Comité des Arts*, 1776-1781, 6 mai 1778, p. 77

32. FAIZAN 1778.1 (RIVOIRE 1897, n° 1716, p. 271)

33. VIVIEN 1778 (RIVOIRE 1897, n° 1717, p. 271)

34. Archives de la Société des Arts, *Registre du Comité des Arts*, 1776-1781, 4 novembre 1778, p. 80

au mois de mars lui demande de démontrer la faisabilité de la manufacture. Un mois après, Le Cerf a convaincu une partie des membres du Comité et Louis Faizan se trouve confirmé dans son rôle de protecteur de Le Cerf auprès de la jurande. Mais, lors de la réunion du Comité du mois de mai, un sociétaire, M. Massot, remarque qu'une telle manufacture risque de ruiner l'horlogerie à Genève. En effet, les blantiers aux alentours de la cité pourraient, face à cette nouvelle concurrence, commencer à produire des montres finies. Cette crainte est prise très au sérieux par Horace-Bénédict de Saussure. Cependant, suite à une délibération, le Comité estime que les doutes de Massot ne sont pas justifiés³⁰. C'est aussi lors de cette réunion que le nom de Le Cerf est enfin retranscrit dans le registre.

Au mois de juin 1777, Louis Faizan rapporte au Comité que les seigneurs commis de la corporation horlogère sont favorables au projet mais pas avant la révision des Ordonnances qui doit avoir lieu dans cinq ans. Malgré cela, le Comité octroie une déclaration officielle à Le Cerf, convaincu de l'utilité de la manufacture. L'attestation de faisabilité est envoyée au gouvernement qui constitue une commission chargée d'étudier l'affaire. C'est dès cette époque que les ennuis commencent pour la Société des Arts et surtout pour Louis Faizan, toujours aveuglé par son enthousiasme.

Pendant environ un an, le Comité ne s'occupe apparemment plus du projet, qui ne refait surface dans le registre qu'au mois de mars 1778. Inconditionnel défenseur de la manufacture, Louis Faizan tente, avec l'aide de l'avocat Jacques-Antoine du Roveray (1747-1814), d'obtenir du Petit et du Grand Conseil les dérogations nécessaires à l'établissement de la fabrique, mais en vain. Jean-Marc Vivien et les maîtres jurés horlogers sont «mal disposés à l'égard du dit projet»³¹ au point de dresser, en juin 1778, un mémoire en réfutation adressé à la commission chargée de l'affaire. Ce mémoire est signé par tous les maîtres jurés horlogers sauf – bien entendu – par Louis Faizan, qui s'obstine dans son jugement. Il va même être l'auteur d'une *Lettre*³² adressée à Jean-Marc Vivien, imprimée et diffusée à Genève, dont la teneur est des plus étonnantes. En effet, Louis Faizan attaque le doyen des maîtres jurés de manière directe et donc publiquement. Il accuse Jean-Marc Vivien de le diffamer en public, auprès de la corporation et des autorités. Il dresse ensuite une liste d'accusations à l'encontre du doyen, il dénonce notamment sa supposée hypocrisie quant à l'affaire, car selon Louis Faizan, Jean-Marc Vivien était très favorable en 1775 au projet et que c'est même lui qui s'est chargé de le promouvoir, essentiellement en faisant appel à Faizan pour qu'il le transmette à la Société des Arts. Il est difficile de commenter cette polémique lancée par Faizan, ses accusations étant invérifiables, mais le ton choisi dans sa lettre ne fait qu'envenimer une situation déjà très tendue. Jean-Marc Vivien rédige à son tour une cinglante *Réponse à M. Louis Faizan*³³, où il nie en bloc les accusations portées contre lui. À vrai dire, le projet de Le Cerf devient l'alibi d'une épreuve de force entre les deux hommes.

Dans cette lutte, Louis Faizan perd son statut de maître juré, il est mis au ban de la corporation des horlogers genevois et va même perdre un «mandat» politique, comme nous le verrons plus loin. Lui et le Comité des Arts sont ensuite blâmés publiquement au mois de novembre 1778. Devant la réelle menace quant à la survie de la Société, le Comité déclare que l'affaire est close «pour l'amour de la paix»³⁴ et que les sociétaires souhaitant continuer la querelle le fassent personnellement et non plus sous l'autorité de la Société des Arts. Le projet de Le Cerf est donc abandonné malgré tous les avantages que la Société avait cru y déceler près de deux ans auparavant. Ce n'est qu'en 1792, pendant la Révolution genevoise, qu'une manufacture d'ébauches est construite.

35. Archives de la Société des Arts, *Procès-verbaux des Assemblées générales et des séances du Comité et de la Société*, vol. I, 1776-1786, p. 182

36. FERRIER 1951, pp. 401-482

37. Descendants des «habitants», comme eux, sans droits politiques

38. FAIZAN 1778.2 (RIVOIRE 1897, n° 1720, p. 271)

39. FAIZAN 1778.2, p. 6

À la suite de cette crise, Louis Faizan est absent des séances du Comité jusqu'au mois de mars 1779 et présente, en avril 1780, sa démission à la Société en raison «d'indispositions fâcheuses»³⁵. Mais l'Assemblée générale de la Société s'empresse de témoigner le désir qu'il demeure membre du Comité, ce qu'il accepte. Le Comité le soutient jusqu'au bout, malgré l'enthousiasme aveugle et dénué de tout sens diplomatique dont il a fait preuve à propos du projet.

Son engagement politique

Néanmoins, on peut se demander pourquoi le maître horloger est entré de façon si brutale en conflit avec sa corporation et les autorités de la ville. C'est le contexte politique genevois de l'époque qui permet de mieux comprendre les prises de position de Louis Faizan.

Les luttes politiques de la seconde moitié du XVIII^e siècle se concentrent autour de deux mouvements principaux, à savoir le parti des Négatifs et celui des Représentants³⁶. Le premier est majoritairement composé des aristocrates de la cité qui ont en main le pouvoir, tandis que le second est constitué de bourgeois et d'artisans qui souhaitent obtenir plus de pouvoir, notamment en restituant au Conseil général l'autorité qu'il a perdue au fil des décennies au profit du Petit Conseil et du Conseil des Deux-Cents, dominés par les riches familles patriciennes genevoises. Les Représentants soutiennent également la cause des natifs³⁷ de la ville qui demandent à obtenir des droits identiques à ceux des bourgeois et des citoyens. Dans les années 1760, le conflit reprend de la vigueur lorsque Jean-Jacques Rousseau se rallie aux Représentants après la condamnation au bûcher de ses œuvres, *Émile ou De l'éducation* et *Le Contrat social*, par le Petit Conseil en 1762. La décennie suivante est tout aussi trouble, les mouvements se radicalisent, la diffusion de libelles, lettres ou autres brochures «critiques» est monnaie courante. L'affaire Le Cerf, la *Lettre* de Louis Faizan et la *Réponse* de Jean-Marc Vivien se situent donc dans une période où les affrontements verbaux et écrits sont habituels et où la révolution est en gestation. Louis Faizan baigne ainsi dans un contexte politique tendu, d'autant plus qu'il est lui-même largement impliqué dans ces luttes. En effet, il est du côté des Représentants, qui ont à leur tête Maître Jacques Du Roveray, celui-là même qui a défendu les idées de Le Cerf pour Louis Faizan auprès du gouvernement.

Son activité politique parmi les Représentants est mal connue. Toutefois, dans la lettre qu'il adresse à la Commission de la Bourgeoisie le 6 novembre 1778³⁸, nous apprenons que pendant l'affaire Le Cerf, il a été élu membre de ce collège, composé en nombre égal de Négatifs et de Représentants et chargé de réviser et d'harmoniser le Code civil. Constituée le 27 mai 1777, cette commission terminera son travail en 1779. Malheureusement, Louis Faizan ne peut pas achever son mandat puisque, dans la lettre citée ci-dessus, il annonce qu'il renonce à son poste de commissaire sous la pression d'une «assemblée nombreuse de Citoyens respectables»³⁹. C'est son soutien au projet Le Cerf qui lui vaut tant de problèmes. Mais, cette fois-ci, ce sont ses alliés qui s'opposent à lui et parmi eux se trouvent notamment l'avocat Jacques Du Roveray et le pasteur Vernes. Pour ceux-ci la «coupe est pleine» lorsqu'ils apprennent que Louis Faizan a imprimé une *Réplique* à la *Réponse* de Jean-Marc Vivien et qu'il est sur le point de la diffuser. Une délégation menée par Du Roveray lui demande d'y renoncer. Ce que Louis Faizan accepte. Cette délégation de Représentants se fait le porte-parole d'une partie certainement importante du mouvement, lequel, rappelons-le, est constitué principalement de bourgeois et d'artisans de la Fabrique. Ceux-ci craignent que la manufacture de Le Cerf ne les asservisse,

40. FAIZAN 1778.2, p. 5

41. 11 février 1781, il a cinquante-six ans.

42. AEG, *Inventaire après décès*, 1456-1798, Jur. Civ. F. 767, Louis Faizan, 1781

notamment parce qu'elle pourrait employer plusieurs ouvriers à la fois. Cette peur, peut-être alimentée par la «propagande» des Négatifs, est assurément la manifestation d'un large mécontentement à l'encontre de Louis Faizan. C'est ce qui l'incite à s'expliquer, ou se justifier, en rédigeant la dernière lettre à la Commission, dernier avatar publié concernant cette affaire. Il s'y défend d'avoir soutenu activement le projet, écrivant : « [...] Je m'étoit défendu de toute démarche particulière, vu ma qualité de Maître-Juré qui me loioit avec mes collègues dans une affaire de cette nature [...] » [et] « [...] l'on a publié non seulement que j'applaudissois à ce Projet tel qu'on l'annonçoit, mais que je faisois tous mes efforts pour lui créer des partisans, et lui procurer même des signatures d'approbation. Accusations [...] destituées de tout fondements [...] »⁴⁰ ! Comme nous l'avons vu, les registres de la Société des Arts attestent exactement l'inverse. Quoi qu'il puisse écrire, en ce mois de novembre 1778, Louis Faizan et le Comité des Arts sont blâmés publiquement par le gouvernement. L'horloger, n'étant plus représentatif de son parti, est rejeté, le Comité des Arts ne restant que son seul soutien entre 1778 et 1781, l'année de son décès⁴¹. La Société des Arts quant à elle, se voit interdite par le gouvernement de 1781 jusqu'en 1785. Dès 1786, le gouvernement réactionnaire, installé par les armées coalisées française, sarde et bernoise en juillet 1782, reconnaît l'utilité de la Société mais ne tolère que seuls cinquante membres au maximum n'y adhèrent.

À sa mort Louis Faizan laisse derrière lui une situation financière fragile, que l'inventaire après décès⁴² nous dévoile. Les Faizan avaient apparemment un train de vie assez confortable malgré des dettes contractées dans les années soixante et non remboursées avant sa mort. Des scellés sont donc apposés sur ses biens afin de les mettre à l'encan pour en retirer la somme exigée par les créanciers. Même sa veuve se voit dans l'obligation de racheter les objets personnels de son époux. Dans ce but, un inventaire judiciaire est rédigé, lequel nous en dit un peu plus à propos de sa vie quotidienne. La valeur estimée des biens du défunt est jugée à 3 380 livres. Les objets inventoriés permettent d'imaginer un niveau de vie relativement aisé, propre à celui d'un artisan de la Fabrique : sa garde-robe est très bien fournie, on y retrouve, entre autres, une trentaine de chemises, des chapeaux, sept paires de bas de soie, des mouchoirs de soie, une robe de chambre, quatre complets, un «parasol à canne», etc., soit tout l'apanage des bourgeois de l'époque. Du côté des objets domestiques, Louis Faizan possédait, notamment, des cafetières, une chocolatière, un moulin à café, des assiettes en faïence, un miroir à cadre doré, deux fauteuils couverts de moquette, une table de jeu, des commodes de noyer et enfin pour 100 livres d'outils d'horloger.

Conclusion

Louis Faizan se révèle être un homme de son temps, le Siècle des Lumières. Issu de la nouvelle classe bourgeoise, il s'intéresse aux affaires politiques de la cité, participe à la vie sociale toujours avec cette volonté d'apporter un progrès dans les domaines qui l'intéressent. Et malgré les problèmes rencontrés au cours des dernières années de sa vie, Louis Faizan peut être considéré comme une figure genevoise importante de cette époque, et en parfaite harmonie avec elle. Ses liens avec certains notables de la ville, dont Horace-Bénédict de Saussure ou Jacques Du Roveray, son appartenance à une société philanthropique et au parti des Représentants, lui ont peut-être donné trop d'assurance. Il est clair toutefois que Louis Faizan est un homme qui souhaite des changements, tant d'ordre politique que sur des questions économiques, les documents portant sur sa vie en attestent. Il convient d'ajouter que le mois de son décès coïncide avec celui du début de la révolu-

43. BINZ 1981, pp. 44-46

44. Voir ci-dessus, p. 153

tion menée par les Représentants, qui secoue Genève depuis janvier 1781 jusqu'à juillet 1782⁴³. Dans ce cadre-ci, les positions et les réactions de Louis Faizan peuvent apparaître sous un jour plus compréhensible. Peut-être quelque peu impatient, il souhaite que toutes les réformes qu'il pense nécessaires soient adoptées le plus rapidement possible, pour «le bonheur de la Patrie»⁴⁴ comme il l'écrit lui-même dans sa missive adressée à Horace-Bénédict de Saussure.

Bibliographie

- AEG
BINZ 1981
BRAUN 1988
CHOISY 1905
FAIZAN 1778.1
FAIZAN 1778.2
FATIO 1924
FERRIER 1951
FRESHFIELD 1924
Genève 1751-1780
GIBERTINI 1964
HIRSCH/LESCAZE/PETITPIERRE 1985
JAQUET 1952
PATRIZZI 1998
RIVOIRE 1897
SORDET s.d.
VIVIEN 1778
- Archives d'État, Genève
Louis Binz, *Brève histoire de Genève*, Genève 1981
Rudolf Braun, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse · Un tableau de l'histoire économique et sociale du XVIII^e siècle*, Paris – Lausanne 1988
Albert Choisy, s.v. «Faizan, Louis», dans Carl Brun (éd.), *Schweizerisches Künstler-Lexikon*, vol. 1, Frauenfeld 1905, p. 437
Louis Faizan, *Exposé justificatif, ou lettre de Mr. Louis Faizan, ancien maître-juré, et membre du Comité des Arts, à Mr. Jean-Marc Vivien, doyen des maîtres-jurés, sur le projet de manufacture en ouvrages bruts d'horlogerie, présenté par Mr. Le Cerf*, Genève 1778
Louis Faizan, *Lettre de Mr. Louis Faizan à la Commission de la bourgeoisie*, Genève 1778
Guillaume Fatio, «Quelques souvenirs historiques sur les débuts de la Société des Arts», *Bulletin de la Société des Arts*, années 1923-1924, pp. 440-489
Jean-Pierre Ferrier, «Le XVIII^e siècle · Politique intérieure et extérieure», dans *Histoire de Genève*, 3^e partie, chap. IX, Genève 1951, pp. 401-482
Douglas W. Freshfield, *Horace-Bénédict de Saussure*, trad. de l'anglais par L. Plan, Genève 1924
s.v. «Genève», dans Denis Diderot, Jean Le Rond d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. 7, Paris 1751-1780, pp. 575-578
Dante Gibertini, «Liste des horlogers genevois du XVI^e siècle au milieu du XIX^e siècle», *Genava*, n.s., XII, Genève 1964, pp. 217-246
Françoise Hirsch, Bernard Lescaze, Anne Petitpierre, «Les hommes», dans *Les institutions politiques, judiciaires et militaires, Encyclopédie de Genève*, tome IV, Genève 1985, pp. 62-75
Eugène Jaquet, *Le Musée d'horlogerie de Genève*, Genève 1952
Osvaldo Patrizzi, *Dictionnaire des horlogers genevois, la «fabrique» et les Arts annexes du XVI^e siècle à nos jours*, Genève 1998
Emile Rivoire, *Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle*, vol. 1, Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2^e série, tome 6, n° XXVI, Genève 1897
Lucien Sordet, *Dictionnaire des familles genevoises*, AEG Ms. Hist 445, Genève sans date
Jean-Marc Vivien, *Réponse de Mr. Jean Marc Vivien, à la lettre de Mr. Louis Faizan*, Genève 1778

Crédits photographiques
BPU, fig. 2 | MHE, Maurice Aeschimann, fig. 1

Adresse de l'auteur

Luc van Aken, historien, ruelle
de la Poterne 6, CH-1260 Nyon

